



**ARRETE MUNICIPAL
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
DIVERS SECTEURS AMBERIEU EN BUGUEY**

PV 09282026-52-AR732
Direction Générale des Services
Affaire suivie par Police municipale
Tél : 04-74-38-50-74
Mail : police.municipale@ville-amberieu.fr

Le Maire de la Commune d'Ambérieu-en-Bugey,

VU la Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-25, R417-10 et R417-11 ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L511-1 ;

VU le Code Pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 portant approbation de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR) et consolidée en août 2009 ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 6 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu la demande de l'entreprise CARTHAGE TELECOM en date du 23 septembre 2026,

CONSIDÉRANT que pour le bon déroulement des travaux relatifs à la dépose de câble ADSL, **sur plusieurs secteurs (détaillés ci-dessous) à 01500 AMBERIEU EN BUGUEY, sur une période de 20 jours comprise entre le 12 octobre 2026 et le 31 octobre 2026 inclus**, dans les meilleures conditions de sécurité possibles, il est nécessaire de prendre certaines dispositions.

ARRÊTE

Article 1 :

Pendant les travaux prévus entre le **12 octobre 2026 et le 31 octobre 2026 inclus pour une durée calendaire de 20 jours pour 1h sur chaque lieu** :

- **Route de Bettant**
- **Rue Amédée Bonnet**
- **Avenue Jules Pellaudin**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Robert Marcelpoil - CS 70429 -
01504 AMBERIEU-EN-BUGUEY CEDEX ☎ Tel : 04 74 46 17 00 ☎ www.ville-amberieuenbugey.fr

- Rue Alexandre Bérard
 - Avenue Léon Blum
 - Avenue de Verdun
 - Avenue Roger Salengro
 - Avenue de la Libération
- La chaussée sera rétrécie

Article 2 :

La signalisation prescrivant la présente réglementation sera mise en place et enlevée par l'entreprise CARTHAGE TELECOM.

Article 3 :

Il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R325-12 et suivants du Code de la Route.

Article 4 :

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon par courrier ou sur le site télérékurs citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la loi. Il sera notifié à Monsieur le Responsable de l'entreprise CARTHAGE TELECOM et une ampliation sera adressée à :

- Madame la Commandante de la COB de Gendarmerie,
- Madame le Chef de Service de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers,
- Monsieur le Responsable du Service Patrimoine Vaire, Voierie et Réseaux
- Monsieur le Responsable de la CCPA,
- Monsieur le Responsable des transports de la Région Auvergne Rhône Alpes,
- Monsieur le Responsable de la Régie des Transports de l'Ain,
- Monsieur le Responsable d'exploitation des Transports Philibert

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE MAIRE

COMPTE TENU DE LA NOTIFICATION LE 30 SEP. 2026

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Robert Marcelpoil - CS 70429
01504 AMBERIEU-EN-BUGEY CEDEX ☎ Tel : 04 74 46 17 00 ☎ www.ville-amberieuenbugey.fr